

Procès-Verbal de la Consultation à distance de l'Assemblée Générale
Du 6 Mars 2026 à 20h au 8 Mars 2026 à 20h

Lors de sa réunion des 19 et 20 décembre 2025, le Comité Directeur a acté le principe de la consultation à distance de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les deux sujets suivants :

- La candidature à l'organisation de la Coupe du Monde FIBA 2031 en France ;
- L'acquisition immobilière du 3e étage du siège de la FFBB.

En vertu de l'article 9 du Règlement Intérieur de la FFBB, la CSO EVP avait validé le 2 mars 2026 la liste des délégués pour la consultation à distance de l'Assemblée Générale Ordinaire organisée par voie électronique, avec le prestataire Neovote, du vendredi 6 mars 2026 à 20h00 au dimanche 8 mars 2026 à 20h00.

La consultation portait sur les questions suivantes :

- Question 1 : Etes-vous favorable à la candidature de la FFBB pour l'organisation de la Coupe du Monde FIBA 2031 ?
- Question 2 : Etes-vous favorable à l'acquisition, par la Fédération, du 3e étage du siège de la Fédération situé au 117 rue du Château des Rentiers à Paris 13, actuellement propriété de la LNB ?
- Question 3 : Acceptez-vous l'emprunt d'un montant maximum de 2 500 000€ auprès d'un Etablissement bancaire sur 15 ans ?

Le 6 mars 2026, la FFBB a présenté, par visioconférence, aux délégués des Ligues et des Comités les deux thématiques abordées à savoir :

- La candidature à l'organisation de la Coupe du Monde FIBA 2031 en France ;
- L'acquisition immobilière du 3e étage du siège de la FFBB et l'emprunt bancaire afférent.

Le 6 mars 2026, après la visioconférence précitée, la FFBB a également mis à disposition des délégués des Ligues et Comités appelés à voter à distance les documents informatifs relatifs à l'acquisition immobilière et à l'emprunt bancaire (voir annexe).

En application de l'article 11 des Statuts de la FFBB « *Pour valider la tenue d'une Assemblée Générale, les délégués présents doivent représenter au moins la moitié des voix dont disposent l'ensemble des délégués composant l'assemblée.* »

En application de l'article 10 du Règlement Intérieur de la FFBB « *Sous réserve des règles spécifiques à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président ou à la modification des statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés.* »

Les Statuts et Règlement Financier de la FFBB prévoient que « *L'Assemblée Générale Ordinaire définit, oriente et contrôle la politique générale de la Fédération.* » et « *L'Assemblée Générale Ordinaire est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les ventes, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf (9) ans. Elle décide seule des emprunts ainsi que de l'aliénation des biens mobiliers dépendants de la dotation.* »

Les réponses ont été recueillies par mail entre le 6 mars 2026 à 20h00 et le 8 mars 2026 à 20h00.

- Total des voix de l'ensemble des délégués : 617 948
- Quorum : 308 974 voix
- Voix exprimées : 511 448 voix

Le quorum a donc été atteint et l'Assemblée Générale pouvait valablement se tenir et délibérer.

Les décisions devaient être adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Résultats de la consultation :

○ Question 1

Voix exprimées	Majorité des suffrages exprimés	Pour
498 411	249 206	446 631

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB, consultée à distance, s'est donc déclarée favorable à la candidature de la Fédération pour l'organisation de la Coupe du Monde FIBA 2031.

○ Question 2

Voix exprimées	Majorité des suffrages exprimés	Pour
498 572	249 286	471 333

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB, consultée à distance, s'est donc déclarée favorable à l'acquisition par la FFBB du 3^e étage du Siège de la Fédération.

○ Question 3

○ Voix exprimées	Majorité des suffrages exprimés	Pour
490 915	245 458	460 145

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB, consultée à distance, s'est donc déclarée favorable à la contraction d'un emprunt par la Fédération d'un montant maximal de 2 500 000 € auprès d'un établissement bancaire, avec garantie de l'hypothèque de l'étage.

Ces résultats seront ratifiés lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale.



Jean-Pierre HUNCKLER
Président



Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général